
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Réunion régulière

Date : le jeudi 27 janvier 2022
Heure : 11 h 30
Endroit : Visioconférence (Zoom)

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour (annexe A1)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 (annexe B1)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice (annexe C1)
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – rapport verbal

Section D : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale (dradi@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section E : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- E1. Faculté des arts et Faculté des sciences – rapport verbal
E2. Faculté d'éducation et des études professionnelles – aucun rapport
E3. École technique et professionnelle (annexe E3)
E4. École des sciences infirmières et des études de la santé – aucun rapport
E5. Division de l'éducation permanente (annexe E5)
E6. Direction des services aux étudiants – aucun rapport

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- F1. Bureau de direction (annexe F1)
F2. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche – aucun rapport
F3. Comité d'appel – aucun rapport
F4. Comité d'étude des cours et des programmes (annexe F4)
F5. Comité de la bibliothèque – aucun rapport
F6. Comité de mérite – aucun rapport

Section G : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- G1. Aucun rapport

Section H : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- H1. Rapport en date du 12 janvier 2022 (annexe H1)

Section I : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- I1. Calendrier académique 2022-2023 (annexe I1)

Section J : AFFAIRES NOUVELLES

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

K1. La prochaine rencontre régulière du Sénat aura lieu le **jeudi 24 février 2022** à 11 h 30 par visioconférence.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Debra Radi'.

Debra Radi

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 25 novembre 2021 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présents : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Pauline Bosc, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Mélanie Desnoyers, Lise Gaboury-Diallo, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Tamunotelema Gbobo, Florette Giasson, Ndeye Rokhaya Gueye, Michelle Kambire, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Rita Umeh Okoyeocha, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Jules Rocque, Geneviève Roy-Wsiaki, Marie-Claude Simpson, Beydi Traoré, Christian Violy, Faïçal Zellama

Absences : Anne-Marie Maupertuis

Personne ressource : Debra Radi

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Observateurs : Aucun

La rectrice ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à Brigitte Kemp-Chaput, nouvelle gestionnaire au Cabinet de la rectrice. Brigitte est en poste depuis le 1^{er} novembre 2021.

Elle souligne le 99^e anniversaire de l'incendie de l'ancien collège qui eut lieu le 25 novembre 1922, élément important de notre histoire.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-1121-1 **PROPOSITION** : Jules Rocque / Christian Violy

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 25 novembre 2021 soit adopté avec la modification d'enlever le point H1.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021

SÉNAT-1121-2 **PROPOSITION** : Paul Brochu / Christian Violy

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat en date du 23 septembre 2021 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021

Trois éléments sont à souligner en lien avec le rapport du Bureau de direction.

(1) La membricité du comité de bibliothèque est toujours à l'étude et reviendra vers le Sénat au cours de l'hiver 2022.

(2) *La Politique sur les casiers judiciaires population étudiante*
Cet item sera discuté au point G1.

(3) La modification de la composition du comité de direction pour la FAFS

Le Bureau de direction du Sénat a adopté la proposition suivante lors de sa rencontre du 15 septembre 2021.

BD150921-4 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Thierry Lapointe
Que le Sénat modifie la composition du Comité de direction de la FAFS telle que présentée.

La sénatrice Mélanie Cwikla demande pourquoi modifier la composition d'un seul comité de direction d'un conseil pédagogique pour des questions de gouvernance et suggère qu'il serait plus logique de modifier l'ensemble des comités de direction des conseils pédagogiques afin d'avoir une base qui est la même pour toutes les unités d'enseignement.

Le sénateur Peter Dorrington indique qu'il est intervenu au Bureau de direction du Sénat pour dire aux membres qu'ayant pu consulter les directions académiques et les décanats, il y a une volonté de procéder dans le sens de ce que dit la sénatrice Mélanie Cwikla. On aimerait pouvoir proposer que le Bureau de direction du Sénat considère la possibilité d'avancer avec un amendement global avec les comités de direction des quatre unités d'enseignement et de revenir au Sénat en janvier 2022 avec une proposition visant une reconfiguration semblable pour toutes.

Le sénateur Alexandre Brassard serait prêt à retirer sa proposition dans le but qu'elle soit présentée au prochain Sénat sous une forme révisée et élargie. Le sénateur Thierry Lapointe, appuie, est d'accord de retirer cette proposition.

SÉNAT-1121-3 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Peter Dorrington

Que le Bureau de direction du Sénat revoie la proposition votée par la FAFS afin de voir son application pour l'ensemble des conseils pédagogiques et revenir pour un vote en janvier 2022.

ADOPTÉE

B3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021

SÉNAT-1121-4 PROPOSITION : Christian Violy / Bertrand Pauget

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

B4. Suivis au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Visite du Ministre Wayne Ewasko, ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'immigration, et de son équipe, au campus de l'USB. La rectrice et les deux vice-recteurs ont pu souligner la qualité de nos programmes, les opportunités de développement, notre vision pour le continuum FL1 et FL2 ainsi que le rôle unique et central que joue l'USB dans la province.
- Demandes de financement soumises dans le cadre de l'appel de propositions du fédéral pour des fonds consacrés aux établissements postsecondaires de la minorité. La direction travaille avec acharnement pour sécuriser toutes les sources de financement qui se présentent.
- La population étudiante de l'USB inscrite au programme de maîtrise en études canadiennes et interculturelles est maintenant admissible pour recevoir la bourse Centennial Institute Study de la Winnipeg Foundation. Par le passé, seulement les étudiants de l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba pouvaient y accéder.
- La campagne annuelle de financement sera lancée dans les prochains jours et la thématique cette année portera sur le mieux-être de notre population étudiante.

Une discussion s'ensuit.

C3. Rapport verbal du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait un rapport portant sur les points suivants :

- La session d'automne se passe de façon ordonnée, à distance comme en présentiel. Le vice-recteur remercie les membres du corps professoral, de la population étudiante et du personnel de leur collaboration.
- Les enseignants et élèves du Collège Louis-Riel à qui l'Université prêtait le 3^e étage depuis la rentrée ont quitté le bâtiment le 19 novembre dernier. On a pu réinstaller dans leurs bureaux les professeurs qu'on avait dû temporairement relocaliser. Le vice-recteur remercie les membres du corps professoral concernés de leur compréhension et de leur patience.
- Les professeurs qui enseignent à distance pourront, dès le 29 novembre, accéder librement au campus sans plus à avoir à se limiter à deux heures sur le campus.
- La session d'hiver se déroulera en présentiel, selon les exigences de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 et avec port du masque obligatoire.
- Une note de service a été envoyée le 23 novembre aux membres du corps professoral pour leur présenter plusieurs stratégies échelonnées permettant de gérer les absences des étudiants et des membres du corps professoral dans le cadre des cours de la session d'hiver 2022.
- Un texto en masse a été envoyé le 24 novembre aux quelque 400 étudiants et étudiantes n'ayant pas encore téléversé leur preuve de pleine immunisation pour leur demander de le faire le plus tôt possible. Ces textos seront envoyés sur une base hebdomadaire, d'ici les Fêtes, aux étudiants et étudiantes n'ayant toujours pas soumis de preuve de pleine immunisation. On procèdera dès le 5 janvier 2022 à la désinscription des étudiants dont l'Université n'aura pas reçu de preuve.

Une période de questions s'ensuit.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Aucun point à discuter.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions de la sénatrice Mélanie Desnoyers et ses collègues Saïd Bouthaim et Jouwairia Lahboub-Daayf

Serait-il possible de se pencher sur la mise en œuvre d'une rentrée hivernale repoussée de façon régulière (post-COVID). Plusieurs ajustements ont été mis en place la dernière année afin de faire face aux conséquences de la pandémie. Il serait dommage de ne tirer des leçons de ce que nous avons appris. Par exemple, une rentrée repoussée a permis aux professeurs et aux étudiants de bien clôturer le semestre d'hiver et d'avoir au moins une semaine de préparation avant de débiter le semestre d'hiver. Ceci a permis d'assurer une meilleure transition entre les deux semestres. Nous comprenons que l'Université de Saint-Boniface suit le calendrier académique de l'Université du Manitoba. Par contre, serait-il possible d'étudier tout de même cette possibilité?

Réponse

La rectrice indique que la question sera considérée dans le cadre des travaux qui mèneront à l'élaboration du calendrier académique pour l'année 2022-2023 et que celui-ci sera présenté au Sénat pour approbation à l'hiver lors de la réunion en février 2022. Elle propose de transmettre cette question au Bureau de direction du Sénat où l'on pourra analyser le tout de façon attentive pour informer la prise de décision en février 2022.

Question du sénateur Paul Noël

La première condition d'existence de toute université - et ce depuis ses origines médiévales - est son autonomie. Le recteur et le Sénat ont notamment pour fonction de défendre et préserver cette autonomie contre différentes formes d'injonctions ou d'ingérences, qu'elles soient religieuses, politiques, idéologiques, etc.

- 1) Madame la rectrice, quelle est votre position sur l'ingérence du gouvernement manitobain dans les négociations entre patronat et syndicat universitaires par le biais de la pratique des mandats dont le ministre de l'Éducation postsecondaire Ewasko et le recteur de l'Université du Manitoba Benarroch ont reconnu l'existence la semaine dernière devant les médias? Source : <https://twitter.com/CityNewsWPG/status/1460839519205441537> Voir aussi la preuve ci-dessous, encadrée en noir, obtenue en vertu d'une requête Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée :

HOUSEBOOK MARCH 2021
ADVANCED EDUCATION, SKILLS AND IMMIGRATION

Issue: What is the government doing to prevent Laurentian University's financial challenges from happening in Manitoba?

Key Messages:

- Strengthening governance and financial accountability of the post-secondary education system is a high priority in Manitoba.
- The pandemic created unprecedented challenges for our institutions, that's why the province established the \$25.6 million Transitional Support Fund to help institutions adapt to new fiscal realities and achieve financial sustainability.
- We will continue to work with our post-secondary partners to ensure that our institutions are able to balance their budget and remain sustainable while delivering quality education for Manitoba students.

Actions:

- Manitoba's Summary Budgeting Act requires all reporting entities including post-secondary institutions to operate with a balanced budget each fiscal year.
- To strengthen financial oversight, the department initiated quarterly budget reviews with the Vice Presidents of Finance and the Vice Presidents of Academic Affairs to ensure compliance with financial requirements.
- To help control increases of faculty salaries, all post-secondary institutions are now instructed to request a collective bargaining mandate from the Province.
- Manitoba established the \$25.6M Transitional Support Fund to help institutions orient programs towards labour market demands, to develop high-quality online materials and tools, and to respond to unanticipated changes in enrolments and other challenges posed by the pandemic.

Background:

- Laurentian University, a publicly funded university in Ontario, is seeking creditor protection because of annual deficits dating back to at least 2013/14.
- Declines in domestic enrolments, high costs associated with faculty salaries, program delivery and inappropriate use of research revenue are key factors that contributed to the University's financial challenges.
- None of Manitoba's post-secondary institutions reported a deficit in 2019/20 and none are projecting a deficit for 2021/22.

s.23.1(a)(b)(f)

Réponse : La rectrice indique qu'il serait inapproprié de commenter sur la situation en cours dans un autre établissement. Quant au concept d'autonomie institutionnelle, elle fait un bref rappel à propos de la réponse de l'USB telle que publiée en octobre 2020 dans le Rapport sur la surveillance des établissements postsecondaires du Bureau du vérificateur général du Manitoba.

2) Au nom d'un idéal de transparence, pourriez-vous décrire aux sénateurs et sénatrices le contenu de ce mandat reçu du gouvernement?

Réponse : Dans un idéal de rigueur, d'intégrité et de respect du processus en cours, la rectrice indique qu'elle ne peut commenter. Que le processus de négociation des conventions collectives est bien défini et encadré. Elle ajoute qu'il s'agit en fait d'une question de relation de travail et non d'une question pour le Sénat.

3) Accepteriez-vous de faire front commun avec l'ensemble des membres du Sénat pour dénoncer cette pratique des mandats brimant le principe des négociations collectives libres entre patronat et syndicat? Dans l'éventualité d'un refus, le Sénat ne se rend-il pas complice du gouvernement qui porte atteinte à l'autonomie de l'Université?

Réponse : Le rôle du Sénat n'est pas de se prononcer sur cette question, mais plutôt d'assurer l'intégrité des programmes au sein de notre établissement. La rectrice fait un rappel de la structure de gouvernance bicamérale de l'USB, conformément à la loi constitutive de l'établissement, et l'importance de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance comme stratégie pour préserver l'autonomie institutionnelle.

La rectrice remercie les sénateurs qui ont envoyé des questions à l'avance.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.
- F3. École technique et professionnelle
Aucun rapport.
- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport.
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information.
- F6. Direction des services aux étudiants
Aucun rapport.

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction
Rapport reçu à titre d'information.
La rectrice cède la parole à la secrétaire générale qui fait part aux membres des changements apportés à la *Politique sur les casiers judiciaires population étudiante* ainsi qu'à sa politique.

SÉNAT-1121-5 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Peter Dorrington

Que le Sénat adopte la nouvelle *Politique de Casiers judiciaires population étudiante* tel que recommandé par le Bureau de direction du Sénat lors de sa rencontre du 17 novembre 2021.

La sénatrice Pauline Bosc indique qu'elle n'a rien vu au sujet de étudiants qui ont 17 ans.
Réponse : Les étudiants ne peuvent pas entrer en stage avec les personnes vulnérables à moins d'avoir 18 ans. Il est noté qu'on devrait possiblement adresser ceci dans les procédures administratives rattachées à cette politique révisée.

ADOPTÉE

La rectrice remercie la secrétaire générale pour son travail sur ce dossier.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes
Aucun rapport.
- G3. Comité de la bibliothèque
Aucun rapport.
- G4. Comité d'appel
Aucun rapport.
- G5. Comité de mérite
Aucun rapport.

- G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche
Aucun rapport.

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport de la rencontre du 21 septembre 2021

Section I : HUIS CLOS

- SÉNAT-1121-6 PROPOSITION :** Peter Dorrington / Alexandre Bouffard
Que le Sénat passe à huis clos à 12 h 42.

ADOPTÉE

David Alper quitte la rencontre à 12 h 44.

- I1. Prix d'excellence en enseignement

Aileen Clark, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc et Christian Violy quittent la rencontre à 12 h 53.

- HC-SÉNAT-1121-6 PROPOSITION :** Peter Dorrington / Bertrand Pauget
Que le Sénat retourne en session régulière à 12 h 58.

ADOPTÉE

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Le rapport est reçu à titre d'information.

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le **jeudi 27 janvier 2022** à 11 h 30 par visioconférence.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Cora-Andrée Martin propose la levée de la séance à 13 h 01.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Réunion du 27 janvier 2022
Rapport de la rectrice

Dossiers d'actualité

1. Gestion de la pandémie : En date du 18 janvier 2022, l'Université a offert une mise à jour à sa communauté, incluant les plans pour la poursuite de l'offre des cours et programmes à la session d'hiver 2022.
2. Octroi provincial récurrent pour des places additionnelles à l'ESIES : Le 15 décembre dernier, l'USB a reçu la confirmation d'un octroi récurrent d'au-delà d'un (1) million de \$ provenant du Fonds pour la stabilisation du personnel infirmier. Cet investissement nous permettra d'augmenter de 30 % le nombre de places dans notre programme de Baccalauréat en sciences infirmières et de 50 % dans notre programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires. Essentiellement, la province nous accorde le montant demandé par l'USB dans le cadre de notre demande de financement. Ce nouveau soutien financier renforce la capacité de l'USB à produire un plus grand nombre de diplômés bilingues de haut calibre, tous rigoureusement formés pour répondre aux besoins en matière de santé de la population manitobaine dans son ensemble, et à ceux de la francophonie manitobaine en particulier : une réponse unique et importante à la pénurie d'infirmières et infirmiers autorisés ainsi que d'infirmières et infirmiers auxiliaires que le Gouvernement du Manitoba cherche à résorber.
3. Réconciliation
 - a. Poursuite de séances d'écoute avec divers membres de la communauté autochtone et groupes
 - b. Lancement d'une *communauté de pratique en matière d'éducation autochtone* pour les professeurs et professionnels enseignants – rencontre initiale le 28 janvier de 11 h 30 à 13 h.
4. États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire : participation à titre de panéliste lors de l'atelier du 12 janvier sur l'égalité réelle dans le secteur postsecondaire.
5. Diplôme honorifique de l'USB : Un appel de candidatures a été lancé.

Le présent rapport fournit un survol des activités et des dossiers qui ont été traités par l'École technique et professionnelle depuis le dernier rapport au Sénat.

- L'École continue la mise en œuvre de deux projets en éducation de la jeune enfance financés à hauteur de 462 500 \$. Deux salles ont été équipées de matériel permettant un enseignement co-modal. Ce type d'enseignement a été mis en œuvre dans le programme Milieu de travail à l'automne 2021. Il est prévu d'offrir le programme régulier en mode co-modal dès l'automne 2022.
- Participation active au comité provincial en jeune enfance en collaboration avec la Fédération des parents de la francophonie manitobaine et le Conseil de développement économique du Manitoba et offre du parcours d'ouverture d'une garderie familiale à 14 participants dans le cadre de ce partenariat.
- Tenue d'un conseil pédagogique le 18 novembre 2021.
- Tenue d'un conseil de direction le 29 octobre 2021.
- Modification de cours en technologies de l'information présentée au CECF du 7 janvier 2022.
- Participation active de la direction à diverses instances de gouvernance :
 - Comité d'audit de la Conférence du gouverneur général sur le leadership
 - Bureau de direction de la Conférence du gouverneur général sur le leadership et assemblée générale annuelle de l'organisme (26 novembre 2021)
 - Assemblée générale extraordinaire de la FCFA (17 décembre 2021)
 - Conseil d'administration de la FCFA (23 novembre, 3-5 décembre 2021)
 - Conseil d'administration de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface (6 janvier 2022)
 - Consortium national de développement des ressources pédagogiques en français au collégial (17 janvier 2022 et 20 janvier 2022)
- Participation de la direction, à titre de rapporteuse officielle, aux États généraux sur le postsecondaire en français (24 novembre 2021, 15 décembre 2021 et 12 janvier 2022)
- Signature de contrat de placement avec un nouvel employeur dans le domaine des affaires (Yoke Développement – Québec)
- Mise en place d'un partenariat avec Investors Group pour le placement de stagiaires en technologies de l'information.
- Organisation par l'ensemble des programmes de rencontres d'orientation et d'encadrement des étudiants pour favoriser l'intégrité académique et l'intégration des nouveaux étudiants.
- Mise en œuvre de la deuxième année du programme de Technologies de l'information adopté en mai 2020.
- Participation des étudiants et des professeurs en Communication multimédia à la conférence All Access Manitoba.
- Rencontre avec divers partenaires du domaine de la production visuelle pour discuter des besoins en ressources humaines et de possibilités de partenariats.
- Offre de la première version d'un cours de Perspectives autochtones en éducation de la jeune enfance.
- Tenue de l'activité Étincelles

Le présent rapport se veut un aperçu des activités. Le corps professoral continue de travailler activement au rayonnement de l'École à travers de nombreuses activités ciblées.

La directrice,



Mélanie Cwikla

Rapport DEP/SPL — janvier 2022

Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Reconnaissant que le travail se poursuit actuellement pour finaliser le plan opérationnel du nouveau plan stratégique, les rapports 2021-2022 offrent un aperçu des activités de la DEP et du SPL qui s'inscrivent dans les grands axes du plan 2021-2026 de l'Université de Saint-Boniface. Notons que les activités dans le présent rapport touchent certes plusieurs axes stratégiques, mais elles sont regroupées sous l'axe 1 dans le cadre de ce rapport intermédiaire au Sénat.

AXE 1 — Dynamisme en matière d'enseignement et de recherche

L'École de langues de la DEP

Cet hiver, encore une fois le programme de *Français oral* a connu une hausse importante dans le nombre d'inscriptions reçues (plus de 20 % d'augmentation). Il s'agit du plus grand nombre d'inscriptions à une session d'hiver depuis 2018. De même, la clientèle ayant leur résidence permanente continue de faire preuve d'engagement et d'intérêt pour les cours CLIC. Dans les diverses sections de programme, 150+ individus suivent actuellement des cours NCLC 1-2 et NCLC 3-4, à distance. À noter que ce nombre fluctue. Dès qu'il y a un désistement, l'USB s'empresse de trouver un remplaçant sur la liste d'attente.

Quant aux prestataires de la santé, ces derniers continuent de suivre leur formation, mais nous estimons que les défis de ressources humaines associés à la pandémie ont eu un effet sur les inscriptions cet hiver. Malgré tout, ces individus font savoir à l'équipe que l'offre à distance contribue à une meilleure accessibilité pour une profession dont l'horaire offre moins de flexibilité. De la même façon, plusieurs fonctionnaires sont en télétravail et le mode de livraison à distance leur permet de poursuivre leur formation sans interruption.

En ce qui a trait aux cours d'espagnol, il est difficile de mesurer en quoi la pandémie a influencé la baisse dans les inscriptions parce que le nombre d'inscriptions se compare à celui des années prépandémie.

	Hiver 2022 (à distance)	Hiver 2021 (à distance)	Hiver 2020	Hiver 2019	Hiver 2018
Español	43	50	68	48	45
FPF (anciennement PFL ₂)	41	66	35	32	28
Perfectionnement	18	15	14	22	22
Français oral	196	157	158	177	161
Le français en milieu de santé	62	97	88	42	69
CLIC (Cours de langue pour immigrants au Canada)	156 places disponibles (150 sont prises)	96	92	22	20

Entente de service avec la Worker's Compensation Board

La DEP a appris que l'offre qu'elle a soumise à la WCB en novembre 2021 pour l'enseignement des cours de français avait été retenue. Une entente a été conclue en janvier 2022 qui s'échelonne jusqu'en 2025 avec la possibilité de renouvellement au-delà de cette date.

Service de perfectionnement linguistique (SPL)

Tutorat à distance et évaluations linguistiques

Le Centre de tutorat poursuit son offre de tutorat à distance au cours de la session d'hiver 2022 avec les mêmes plages horaires élargies (soirées et samedi). De même, toutes les évaluations langagières incluant celles pour la Faculté d'éducation se feront à distance pour la session d'hiver.

Financement de l'Association des collègues et des universités de la francophonie canadienne — ateliers d'échange DSFM/DEP

Le SPL a obtenu un financement de l'ACUFC en vue de mettre sur pied des ateliers d'échange entre la DSFM et l'USB. Il s'agit d'une première phase d'ateliers de formation continue dont l'objectif sera de se familiariser avec les réalités de l'enseignement de la langue française en milieu scolaire et au postsecondaire. Cette première étape de formation continue s'inscrit dans un objectif à long terme qui est celui d'harmoniser les stratégies d'enseignement aux niveaux secondaire et postsecondaire dans le continuum FL1 au Manitoba. Le contenu des ateliers portera sur le partage d'approches pédagogiques, les exigences en matière de programmation/évaluation, et ce, en vue d'établir des pistes de stratégies collaboratives visant à peupler le contenu de formations à offrir dans la phase deux de ce projet.

Testage Évaluation des compétences cliniques

Le SPL continue d'administrer les évaluations des compétences cliniques pour l'Ordre des infirmiers et des infirmières auxiliaires du Manitoba. Le volume d'évaluations continue d'augmenter si bien que le SPL a lancé un processus d'appel à des candidatures pour mener des évaluations. Le processus est en cours dans l'espoir de pouvoir former de nouveaux membres de l'équipe d'évaluation au cours des prochaines semaines. En décembre 2021, le SPL a administré trois Évaluations des compétences cliniques pour l'Ordre des infirmiers et des infirmières auxiliaires du Manitoba. Quatre évaluations sont prévues pour le mois de janvier.

*Aileen Clark, directrice de la DEP, du SPL et du Centre de ressources en français juridique
Soumis au Sénat de l'USB le 19 janvier 2022.*

**Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Bureau de direction**

Procès-verbal de la réunion du Bureau de direction du Sénat de l'Université de Saint-Boniface tenue le jeudi 13 janvier 2022 à 10 h par visioconférence.

Présences : Peter Dorrington, Danielle de Moissac, Debra Radi
Présidence : Sophie Bouffard
Absence : Michelle Kambire
Personne-ressource: Christine Mahé-Napastiuk
Secrétaire : Brigitte Kemp-Chaput

- A. Ouverture de l'assemblée
La rectrice souhaite la bienvenue aux membres et remercie la registraire pour sa participation.
L'item C4 est devancé afin de permettre à Christine de quitter la rencontre.

- A1. Adoption de l'ordre du jour
BD130122-1 **PROPOSITION** : Danielle de Moissac / Peter Dorrington
Que l'ordre du jour de la réunion du Bureau de direction soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

- B. Procès-verbal
B1. Procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2021
BD130122-2 **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Sophie Bouffard
Que le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

- B2. Suivi au procès-verbal
En ce qui a trait à la proposition visant à modifier la composition du Comité de direction du Conseil de la FAFS, Peter informe les membres du Bureau de direction qu'il préparera une proposition formelle avec les directions académiques et que celle-ci sera prête pour une réunion ultérieure du Bureau de direction du Sénat.

C. Administration

- C1. Calendrier académique 2022-23
Christine a consulté le calendrier approuvé par l'Université du Manitoba (UM) pour l'année 2022-2023. Le lundi 9 janvier 2023 est la date prévue pour le début du deuxième semestre. Elle indique qu'il serait idéal de suivre les dates de l'UM car il y a des barrières et des inconvénients qui se présenteraient. Nous sommes un peu obligés de suivre les processus de l'UM en raison du système Banner. On risquerait donc de manquer des dates importantes si nous adoptions un calendrier académique différent de celui de l'UM; à titre d'exemple, la rentrée des notes finales, la date limite pour confirmer l'admissibilité de nos diplômés pour la session hiver 2023, etc.

Sur la question de prévoir des dates différentes pour la population universitaire et collégiale, Christine indique qu'avoir deux séries de dates différentes pourrait être déroutant pour la clientèle étudiante.

BD130122-4 PROPOSITION : Peter Dorrington / Danielle de Moissac

QUE le Sénat de l'USB continue la tradition de s'inspirer largement du calendrier académique de l'Université du Manitoba pour son propre calendrier académique.

ADOPTÉE

Christine présentera le calendrier universitaire et collégial 2022-23 à la rencontre du Sénat de janvier 2022.

Christine quitte la réunion à 10 h 25.

C2. Nominations au Bureau des gouverneurs

- Attendu que la composition du Bureau des gouverneurs inclut deux (2) membres du Sénat élus par lui;
- Attendu que mis à part le fait que ces deux sénateurs sont des membres du corps professoral, les Statuts et règlements du Sénat sont silencieux quant à toute précision additionnelle à propos des profils de ces membres du corps professoral élus par le Sénat au Bureau des gouverneurs;
- Attendu que l'USB compte deux (2) volets éducatifs crédités : des programmes collégiaux et des programmes universitaires;

BD130122-3 PROPOSITION : Peter Dorrington / Danielle de Moissac

Que le Bureau de direction recommande au Sénat de changer ses Statuts et règlements afin de préciser qu'un des deux (2) sénateurs élus par le Sénat pour siéger au Bureau des gouverneurs soit un membre du corps professoral collégial et que l'autre soit un membre du corps professoral universitaire, et que cette précision soit ajoutée dans les Statuts et règlements du Sénat.

ADOPTÉE

C3. Nominations pour les comités du Sénat – proposition de changement au calendrier annuel
Le Bureau de direction discute la possibilité d'ajuster le calendrier annuel afin que les nominations au Sénat soient entérinées au printemps (mai ou juin) au lieu d'attendre en septembre afin de ne pas retarder les travaux du Sénat en début d'année académique.

Peter s'engage à consulter les directions académiques et les décanats pour voir ce qui est possible, en raison des élections qui doivent précédemment avoir lieu dans le contexte des conseils pédagogiques des quatre unités (FAFS, FEET,ETP et ESIES).

C4. Modification de la membricité du comité de bibliothèque et du comité d'appel
Comme précédemment discuté, le CPETP demande au Bureau de direction du Sénat de revoir les Statuts et règlements du Sénat afin d'élargir la membricité du comité de bibliothèque et du comité d'appel pour inclure les membres du corps professoral et non seulement les sénateurs.

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du Bureau de direction, car l'étude des procès-verbaux des comités du Sénat n'a pas encore pu être complétée.

D. Affaires nouvelles
Aucune.

- E. Date de la prochaine rencontre
La prochaine réunion du Bureau de direction est à déterminer.
- F. Levée de la séance
Danielle de Moissac propose la levée de la séance à 10 h 40.

La présidente,

Le secrétaire,

Sophie Bouffard

Debra Radi

AVIS

La documentation relative aux propositions se trouve à l'endroit suivant :

Membres du personnel : H:\CECP\2021-2022\7 janvier 2022

Étudiants : G:\CECP\2021-2022 janvier 2022

Le Comité d'étude des cours et des programmes s'est réuni le 7 janvier dernier pour évaluer les dossiers qui lui avaient été remis en décembre. Nous tenons à remercier tous les collègues qui ont pris le temps de préparer des demandes et qui ont consacré souvent de longues heures à nous fournir des documents bien préparés.

Grâce à ces efforts, grâce au travail acharné de Nicole Legal, et grâce à l'engagement de tous les membres du CECP que nous voulons remercier ici, tous les dossiers présentés ont pu franchir l'étape de la soumission au Sénat.

Je ne puis assister au Sénat aujourd'hui, et je remercie Peter Dorrington de se charger de la tâche fastidieuse mais nécessaire d'une lecture systématique de toutes les propositions que le CECP soumet au Sénat. Et je reste évidemment disponible pour toutes les questions que vous pourriez avoir en relation avec les propositions soumises.

Anne Sechin
Présidente du CECP

FACULTÉ D'ÉDUCATION ET DES ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Faculté d'éducation

- (1) Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours EDUB 4115 *Didactique en musique* telle que soumise par la Faculté d'éducation et pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et sous réserve de ressources disponibles.

École d'administration des affaires

- (1) Que le Sénat adopte la proposition de devancement des évaluations des programmes de Baccalauréat en administration des affaires en janvier 2022, telle que proposée par la Faculté d'éducation et des études professionnelles.

École de travail social

- (1) Que le Sénat adopte la proposition de modifications aux cours SWRK 2113 *L'analyse des politiques de bien-être social*, SWRK 3151 *Formation à la pratique du terrain 1* et SWRK 3153 *Formation à la pratique 1 : Reconnaissance des acquis (RDI)* telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- (2) Que le Sénat adopte la proposition de modifications aux critères d'admission à l'École de travail social telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- (3) Que le Sénat adopte la proposition des modifications des programmes de l'École de travail social telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

FACULTÉ DES ARTS ET FACULTÉ DES SCIENCES

Faculté des sciences

- (1) Que le Sénat adopte la proposition d'ajout de cours MBIO 3033 *Microbiologie III : Physiologie et Métabolisme*, MBIO 3283 *Communautés microbiennes*, MBIO 3601 *Techniques en microbiologie moléculaire* et MBIO 4613 *Génétique moléculaire des eucaryotes*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et sous réserve de ressources disponibles.
- (2) Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours BIOL 1001 *Biologie : Les fondements de la vie*, BIOL 1011 *Biologie : La diversité biologique et ses interactions*, BIOL 1021 *Biologie I : Thèmes et principes*, BIOL 2381 *Introduction à la toxicologie*, CHEM 1101 *Introduction à la chimie 1: Structures atomiques et moléculaires, et énergie chimique*, CHEM 1121 *Introduction aux techniques chimiques*, ENG 1441 *Introduction à la statique*, MATH 1081 *Principes fondamentaux du raisonnement mathématique*, MATH 1211 *Techniques d'algèbre classique et linéaire*, MATH 1241 *Éléments de mathématiques discrètes*, MATH 1301 *Géométrie vectorielle et algèbre linéaire*, MATH 1501 *Introduction au calcul*, MBIO 4541 *Transduction de l'énergie biologique*, MBIO 4603 *Génétique moléculaire des procaryotes*, PHYS 1021 *Physique générale I* et PHYS 1051 *Physique I : La mécanique* telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- (3) Que le Sénat adopte la proposition de suppression de cours MBIO 3031 *Microbiologie III*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- (4) Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de Baccalauréat ès sciences général telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- (5) Que le Sénat adopte la proposition de modification du programme de Baccalauréat ès sciences majeure conjointe telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Département de sciences humaines et sociales

- (1) Que le Sénat adopte la proposition d'ajout de cours POLS 2051 *Préparation aux carrières dans la fonction publique*, POLS 2053 *Introduction à la politique africaine* telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et sous réserve des ressources disponibles.
- (2) Que le Sénat adopte la proposition de suppression de cours POLS 2561 *Questions d'actualité en politique canadienne*, POLS 2571 *Initiation à l'administration publique*, POLS 3931 *La prise de décision en politique étrangère* telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2022, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- (1) Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours TI 201 *Administration des serveurs I* telle que proposée par l'École technique et professionnelle et pour mise en vigueur en septembre 2022.
- (2) Que le Sénat adopte la proposition de devancement de l'évaluation des programmes de Gestion de tourisme en janvier 2022, telle que proposée par l'École technique et professionnelle.



**Sénat de l'Université du Manitoba
janvier 2022**

Rapport de la secrétaire générale de l'USB au Sénat

January 12, 2022 – Senate Meeting

The following motions were approved by Senate in the open session of its meeting on January 12, 2022

THAT Senate approve:

- the Report of the Senate Committee on Curriculum and Course Changes on Course and Program Changes, effective for the 2022 Fall Term or as otherwise indicated in the Report;
- revisions to 2021 – 2022 Academic Schedule RE: Spring 2022 Convocation Dates, Fort Garry Campus, effective upon Senate approval;
- the Reports of the Faculty of Council of the Faculty of Graduate Studies on Course, Curriculum and Regulation Changes concerning the following Departments and Faculties, effective for the next available term except changes to the admission requirements for the Master of Occupational Therapy, which would take effect for the 2023 Fall Term:
 - Faculty of Education
 - Faculty of Social Work
- Report of the Senate Committee on Instruction concerning Revised Entrance Regulations, Bachelor of Arts (General Major) and Minor in Labour Studies, Faculty of Arts, effective September 1, 2022;

THAT Senate approve undergraduate curriculum changes and course changes beyond nine credit hours in the Faculty of Law, effective for the 2022 Fall Term.

Excerpt from the Report of the Senate Committee on Curriculum and Course Changes RE: Undergraduate Course Changes Beyond Nine Credit Hours, Faculty of Law:

- The Concentration will have two main objectives. One is to prepare graduates with the knowledge and skills to provide legal services in French, to meet a growing need for access to justice for French-speakers and French-language communities in Manitoba and in other Canadian jurisdictions. French-language communities in Manitoba, specifically, include Métis communities as well as a growing population of francophone newcomers.
- Students who declared the Concentration would complete a language assessment, to be provided by the Faculty of Law in partnership with the Université de Saint-Boniface. The assessment would measure students' oral and written French language skills, so students could decide, in consultation with the responsible faculty members, whether to undertake the Concentration. Students might also receive recommended individualized learning opportunities to increase their French-language skills. (which are also offered by USB)

THAT Senate approve the Report of the Senate Committee on Instruction and Evaluation concerning revisions to the Academic Progression policy for the Bachelor of Nursing, College of Nursing, effective September 1, 2022.

<https://umanitoba.ca/governance/senate/motions>

Debra Radi

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIAL 2022-2023

2022

AOÛT 2022

29 août au 2 sept. Semaine d'orientation obligatoire pour tous les étudiants des programmes Baccalauréat en sciences infirmières, Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et Certificat Aide en soins de santé.

SEPTEMBRE 2022

5 septembre **Congé** – Fête du Travail – L'Université est fermée.

6 septembre Journée d'orientation pour tous les nouveaux étudiants.

6 septembre Fin de la période d'inscription régulière pour les demi-cours de la session d'automne 2022 et les pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023.

7 septembre Début des cours de la session d'automne 2022.

20 septembre Date limite d'abandon (avec remboursement) des demi-cours de la session d'automne 2022 et des pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023. **Après cette date, tout abandon de cours paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.**

21 septembre Date limite d'ajout de cours pour les demi-cours de la session d'automne 2022 et les pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023. **Aucune inscription ni aucun ajout de cours ne sera accepté pour la session d'automne après cette date.**

21 septembre Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois de décembre 2022 afin d'obtenir une équivalence de crédits (*Challenge for Credit*) sans avoir suivi le cours en question.

30 septembre **Congé** – Journée nationale pour la vérité et la réconciliation – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

OCTOBRE 2022

5 octobre Date limite de paiement des frais de la session d'automne 2022. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.

10 octobre **Congé** – Jour de l'Action de grâce – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

18 au 20 octobre Collation des grades à l'Université du Manitoba.

NOVEMBRE 2022

7 au 10 novembre **Relâche d'automne** – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte.

11 novembre **Congé** – Jour du Souvenir – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

22 novembre Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les demi-cours de la session d'automne 2022, y compris les cours pour équivalence de crédits (*Challenge for Credit*).

22 novembre Date limite de réception des demandes de diplôme pour la collation des grades de février 2023.

DÉCEMBRE 2022

12 décembre Dernière journée de cours de la session d'automne 2022 pour tous les programmes universitaires et collégiaux.

13 au 23 décembre Période des examens finaux de la session d'automne 2022. **Les étudiants et étudiantes doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.**

L'Université de Saint-Boniface est fermée du 24 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement pendant la période des fêtes.

2023

JANVIER 2023

6 janvier	Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'hiver 2023.
9 janvier	Début des cours de la session d'hiver 2023.
20 janvier	Date limite d'abandon (avec remboursement) des demi-cours de la session d'hiver 2023. Après cette date, tout abandon paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.
20 janvier	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) d'un plein cours qui s'étend sur les sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023.
23 janvier	Date limite d'ajout de cours pour les demi-cours de la session d'hiver 2023. Aucune inscription ni aucun ajout de cours ne sera accepté pour la session d'hiver après cette date.
23 janvier	Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois d'avril 2023 afin d'obtenir une équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>) sans avoir suivi le cours en question.
24 janvier	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'automne 2022.

FÉVRIER 2023

7 février	Date limite de paiement des frais de la session d'hiver 2023. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.
20 février	Congé – Journée Louis-Riel – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
21 au 24 février	Relâche d'hiver – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte.

MARS 2023

22 mars	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les demi-cours de la session d'hiver 2023, y compris les demi-cours pour équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>).
22 mars	Date limite de réception des demandes de diplôme pour la collation des grades de juin 2023.

AVRIL 2023

À confirmer	Journée du Savoir à l'Université de Saint-Boniface.
7 avril	Congé – Vendredi Saint – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
12 avril	Dernière journée de cours universitaires et collégiaux pour la session d'hiver 2023. (Les dates de fin de session pour la Faculté d'éducation peuvent varier – veuillez consulter l'horaire de cours de la Faculté d'éducation.)
14 au 28 avril	Période des examens finaux de la session d'hiver 2023. Les étudiantes et étudiants doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.

MAI 2023

8 mai	Début de la session d'été 2023.
22 mai	Congé – Fête de la Reine Victoria – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

JUIN 2023

1 ^{er} au 6 juin	Collation des grades de l'Université du Manitoba.
12 juin	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'hiver 2023.
12 juin	Collation des grades de l'Université du Manitoba et remise des diplômes et des honneurs de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes universitaires de l'USB).
13 juin	Collation des grades de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes collégiaux de l'USB).

JUILLET 2023

1^{er} juillet Fête du Canada – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

Veillez consulter la page d'admission selon votre provenance pour connaître les dates limites pour tous les programmes offerts à l'Université de Saint-Boniface :

- [Canadien ou résident permanent](#)
- [Candidat international à l'extérieur du Canada](#)
- [Candidat international présentement aux études au Canada](#)

OBSERVANCE DE FÊTES RELIGIEUSES RECONNUES

Cours, séances de travaux dirigés et laboratoires

L'Université de Saint-Boniface reconnaît à ses étudiants et étudiantes le droit d'observer des fêtes religieuses reconnues. En cas d'absence pour cette raison, la personne concernée est tout de même tenue de remplir ses obligations associées aux cours, aux séances de travaux dirigés et aux laboratoires qu'elle doit normalement suivre.

Période d'examens

En cas d'absence prévue à un examen, l'Université, à sa discrétion, fera les arrangements nécessaires pour permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de passer l'examen avant ou après la date officielle de celui-ci. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de prévenir son professeur ou sa professeure par écrit trois semaines à l'avance de son intention de s'absenter de l'examen en question afin d'observer une fête religieuse reconnue. Prière de consulter la [Politique relative aux examens finaux](#) pour en savoir davantage sur les examens différés.

Version du 19 janvier 2022